

RÉSIDENCE DU VULLY

LOGEMENTS POUR PERSONNES AGÉES

FR / 1786 Mont-Vully

2b
stratégies urbaines concrètes

Maître de l'ouvrage

Coopérative d'habitation
du Vully
Route de la Gare 12
1786 Sugiez

www.residencevully.ch

Architectes

2b architectes
Av. de Beaumont 22a
1012 Lausanne

Team

S. Bender, Ph. Béboux,
C. Alves, V. Beltrami

www.2barchitectes.ch

Ingénieur civil

Normal Office Sàrl
Route de la Fonderie 16
1700 Fribourg

www.normaloffice.ch

Ingénieur CVS

Chuard Ingénieurs SA
Route de Beaumont 20
1700 Fribourg

www.chuard-ing.ch

Architecte paysagiste

Cécile Albana Passet
1006 Lausanne

Concours

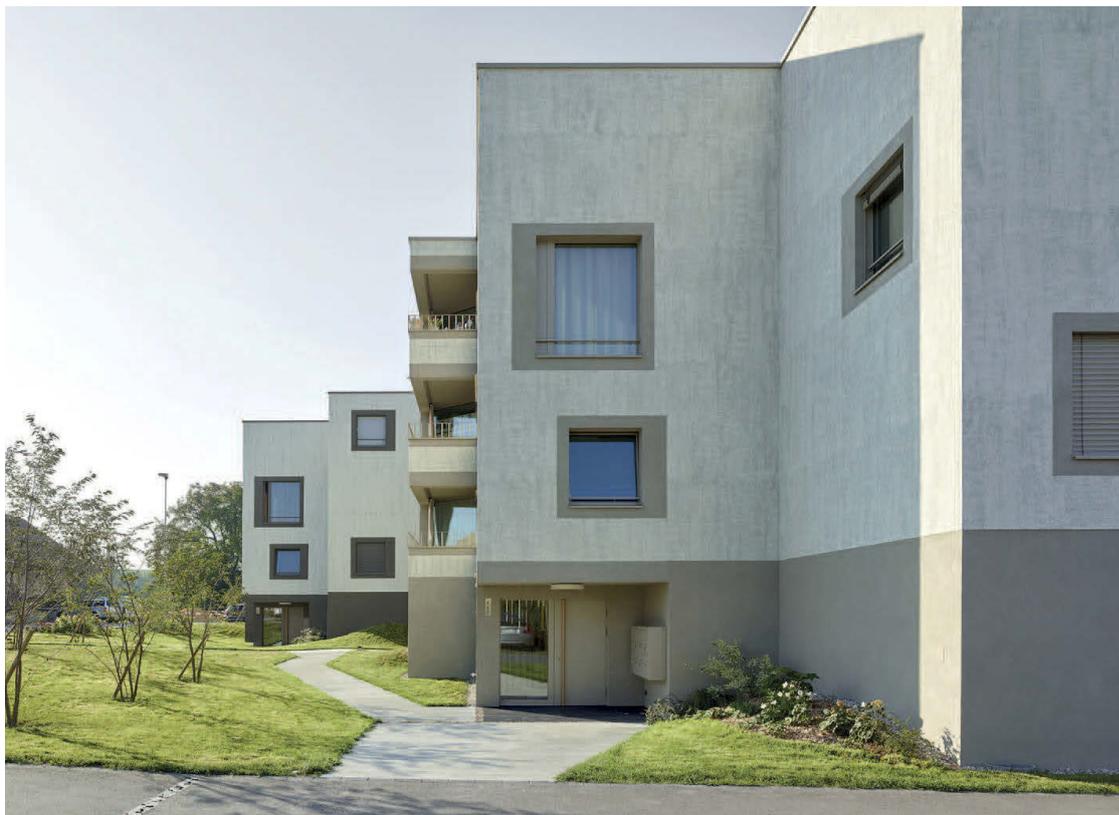
2015, 1er rang
Projet lauréat

Réalisation

2015-2018

Photos

Thomas Jantscher
www.jantscher.ch



Trois immeubles résidentiels à côté de la gare de Sugiez offrent 27 appartements de 2½ et 3½ pièces, adaptés aux personnes âgées, ou handicapées, capables de gérer leur ménage de façon indépendante. L'ensemble génère un nouveau parc paysager, qui relie par un réseau de cheminements: logements, crèche, bureaux, EMS, gare et quartiers voisins, en offrant un nouvel espace public pour le

village, agrémenté de jeux pour enfants. La terre des terrassements a été réutilisée pour former les collines paysagères du parc.

Les bâtiments, par leurs retraits et articulations, libèrent des points de vue lointains depuis le parc et l'intérieur des logements, valorisant l'idée d'une densité qualitative créant une urbanité villageoise.





Plan d'étage type 1:200



La matérialité des bâtiments s'intègre au contexte, en utilisant un crépi mis en oeuvre de façon structurée/griffée.

Dans les bâtiments une forte attention spatiale est portée aux parties communes, notamment à l'espace habitable de la cage d'escalier et à ses paliers et à ses espaces communs en double hauteur, lieux de rencontres et d'échanges. La typologie des appartements est structurée par des spatialités fluides, compactes et fonctionnelles, optimisant les apports de lumière et privilégiant les vues sur l'extérieur.

L'usage du bois est maximisé pour l'entier de la structure et de la construction (dalles, murs et façades), hormis les rez et noyaux de circulation réalisés en béton. Les trois bâtiments, chauffés par géothermie, sont labellisés Minergie.